

II. DEFINITIONS

Accès direct : Acheminement par à partir d'un point d'accès à son réseau, et jusqu'à un de ses abonnés desservis par son réseau ou accessible depuis son réseau, de trafic provenant d'un ORPT.

Accès indirect : Acheminement par du trafic d'un de ses abonnés desservis par son réseau au point d'accès de l'opérateur, afin de lui permettre de devenir un client de ce fournisseur et d'utiliser le service de celui-ci.

Accès partagé à la boucle locale : accès au réseau permettant l'usage de la portion du spectre supérieur à 32 kHz (bande hors téléphonie), disponible sur la boucle locale. Sur cette portion du spectre, l'ORPT peut proposer des services sur la base des technologies xDSL. La portion inférieure du spectre (bande téléphonie) continue à être utilisée pour la fourniture du service de téléphonie vocale.

Accès total à la boucle locale : accès au réseau permettant l'usage par l'ORPT de la totalité du spectre disponible sur la boucle locale.



Adduction d'immeuble : désigne tout alvéole permettant de relier la dernière chambre du génie civil de [] située en domaine public et l'entrée dans le domaine privé de l'immeuble pour la pose d'un câble de communications électroniques.

Alvéole : désigne toute gaine, tout tube ou toute canalisation en conduite souterraine permettant la pose de tubes ou de câble.

Boucle locale : segment filaire ou radioélectrique reliant les équipements terminaux aux équipements de commutation auxquels sont raccordés les abonnés.

BPN : Bloc Primaire Numérique.

CAA : Centre à autonomie d'acheminement du réseau de [] (commutateur d'abonnés ou commutateur local).

Câble de renvoi : câble allant du répartiteur général (resp. Du filtre ADSL) jusqu'aux équipements de l'ORPT en dégroupage total (resp. Dégroupage partiel).

Chambre : ouvrage de génie civil enterré permettant le tirage et le raccordement de câbles.

CLIP : « Calling Line Identification Présentation » est l'ensemble des numéros qui identifient en général la partie appelante dans le format de numérotation international conformément au standard E.164.

Colocalisation : Service fourni par un opérateur de réseau public des télécommunications qui consiste à mettre ses bâtiments et ses espaces à la disposition d'autres opérateurs à fin qu'ils y installent et exploitent leurs équipements.

Colocalisation locale : désigne la colocalisation à l'intérieur du site [] ou la colocalisation adjacente dans un shelter à l'intérieur des limites du site de [] .

Convention : désigne un document officiel, dûment signé par [] et l'ORPT et qui porte essentiellement sur les conditions techniques et financières des services offerts, en matière d'Interconnexion, d'accès à la boucle locale, de colocalisation et de partage de pylônes et d'alvéole .

Cohabitant : l'ORPT demandant de bénéficier du service de colocalisation et/ou d'utilisation commune de l'infrastructure.

CTN : Centre de Transit National.

DSLAM (Digital Subscriber Line Access Multiplexer) : Equipement ADSL situé à proximité du répartiteur général. Il est composé de l'équivalent du filtre et du modem client sous forme de cartes insérées dans un châssis. Le filtre effectue la séparation téléphonies/données et le modem restitue les cellules de données ATM/IP ;

Double Transit : Passage de la communication par deux Centres de Transit ou plus de [] ou extra ZT.

Filin d'aiguillage (appelé « Aiguille ») : dispositif souple, d'une résistance minimum à la traction de 100 daN, permettant le tirage de câbles dans une alvéole.

Filtre ADSL : élément passif qui sépare les fréquences basses (utilisées pour la voix) des fréquences hautes.

Interface d'interconnexion : Ensemble des données techniques relatives au débit et à la nature des supports de transmission possibles permettant l'aboutement physique de deux réseaux distincts.

Interface de signalisation : Ensemble des fonctions de signalisation permettant d'établir, de maintenir ou terminer une communication entre deux systèmes de commutation interconnectés de réseaux distincts.



Jour ouvré : chaque jour de 9h00 à 16h00 à l'exception du Samedi, Dimanche et des Fêtes Légales en Tunisie.

INT : Instance Nationale des Télécommunications.

Masque (d'une chambre) : ensemble physique groupé de sections d'alvéoles où aboutissent les tuyaux d'un ou plusieurs tronçons.

Manchon : désigne une protection d'épissures à câblage fixe, de taille réduite, limitée à 4 sorties et dans lesquelles les opérateurs peuvent intervenir au fur et à mesure des autorisations de raccordement d'immeubles.

NRA : Nœud de Raccordement d'Abonnés

ORPT : Opérateur de Réseau Public des Télécommunications.

OTTIA : la présente Offre Technique et Tarifaire d'Interconnexion et d'Accès, qui pourrait être référencée dans le document par « Offre ».

Partage (Utilisation commune) d'infrastructure : Service fourni par un opérateur de réseau public des télécommunications qui consiste à répondre aux demandes d'autres opérateurs pour l'exploitation des pylônes, des alvéoles et des points hauts dont il dispose.

Point de démarcation : point marquant la frontière de responsabilité entre Tunisie Telecom et l'ORPT.

Point de terminaison usager : point marquant la frontière de responsabilité entre et l'utilisateur final.

PoP : Point de présence sur le réseau.

PoC : Point de connexion.

Pol : Point du réseau de , ouvert pour l'Interconnexion d'un ORPT.

Portabilité : ou conservation d'un numéro : la possibilité pour un abonné, lorsqu'il change d'opérateur, de conserver son numéro auprès de son nouvel opérateur.

Portabilité des numéros fixes : numéros géographiques fixes et non géographiques fixes assignés par l'INT aux opérateurs pour fournir des services de téléphonie fixe

Portabilité des numéros mobiles : les numéros non géographiques assignés par l'INT aux opérateurs pour fournir des services de téléphonie mobile

Plan itinéraire : plan des installations de constitué d'une ou plusieurs planches comprenant éventuellement l'indication du nombre d'alvéoles existants et leur diamètre.

Plan de masque : vue d'un masque avec, sous réserve de disponibilité, indication des alvéoles libres, occupés, réservés ou inutilisables.

Planche : support électronique d'un plan itinéraire au format A1 et à l'échelle 1/1000ème, c'est à dire une surface de 700m par 500m.

RCO : Répartiteur Cuivre de l'ORPT situé dans sa zone de Colocalisation locale ou son armoire dans le cas d'une Colocalisation distante.

RNO : Répartiteur Numérique Opérateur

Répartiteur général : grille métallique passive permettant de connecter la boucle locale au réseau général de . Le répartiteur général est situé dans un bâtiment abritant un commutateur d'abonné de type CAA.

Simple Transit : Passage de la communication par un seul Centre de Transit de ou intra ZT.

Terminaison fixe : Terminaison d'un appel sur le réseau fixe.



Terminaison mobile : Terminaison d'un appel sur le réseau mobile.

Tronçon : ensemble des alvéoles entre deux chambres consécutives de

Tube : élément constituant le tubage d'un alvéole et permettant le passage d'un ou plusieurs câbles optiques dans cet alvéole.

Tubage : action consistant à poser un ou plusieurs tubes dans un alvéole.

ZT : Zone de transit.

